



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

*N.B : Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

L'an deux mil vingt-deux, **le dix-huit juillet** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire le 12 juillet 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Germaine VILLEDIEU, sous la présidence de Monsieur Claude COURGEAU, Maire.

#### **Présents :**

Claude COURGEAU, Jacques MAURICE, Catherine MEUNIER, Annie CRONIER, Jocelyn GARÇONNET, Arnaud CROSNIER, David HAPPE, Gérard JABLY, Jérôme BRAULT, Mélanie CHASSELAY, Bernard NAUDIN, Slobodanka JOSIFOVSKI, Christophe ROCHE.

#### **Pouvoirs :**

Jean-Michel GUÉRY a donné pouvoir à Catherine MEUNIER, Christel MOUNEYRAT a donné pouvoir à Claude COURGEAU, Céline BURIN-GIRAULT a donné pouvoir à Jocelyn GARÇONNET, Coralie PELLETIER a donné pouvoir à Gérard JABLY.

#### **Absente excusée :**

Agnès DOUADY

**Secrétaire de séance :** David HAPPE

*Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2022*

#### **Délibération n°2022/07-01**

#### **Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire suite à la démission de la 3<sup>ème</sup> Adjointe et fixation de l'ordre du tableau du Conseil Municipal**

Le Maire fait part au conseil municipal que Madame Stéphanie MAURICE, par courrier du 1<sup>er</sup> juin 2022 adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Loches, a souhaité se démettre de ses fonctions d'Adjointe au Maire. Considérant la vacance d'un poste d'Adjointe au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par Monsieur le Sous-Préfet de Loches par courrier reçu le 20 juin 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- **De réduire** le nombre des adjoints de quatre à trois,
- **De promouvoir** d'un rang le quatrième adjoint d'un rang inférieur à celui de l'adjointe qui a cessé ses fonctions,
- **De fixer** en conséquence l'ordre du Conseil Municipal. Le tableau est annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Délibération n°2022/07-02**

**Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux**

Considérant la suppression d'un poste d'adjointe ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de nommer Mme Catherine MEUNIER, conseillère déléguée aux finances, et Mme Coralie PELLETIER conseillère déléguée à l'environnement et aux espaces verts,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au élus municipaux, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A accepté** la nouvelle répartition des indemnités de fonctions et ce à compter du 18 juillet 2022, telle que présentée ci-dessous,
- **A décidé** que l'enveloppe indemnitaire fixée suivra les évolutions de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **A indiqué** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

AVANT cette délibération		APRES cette délibération	
Qualité Prénom – NOM	% de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Qualité Prénom – NOM	% de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire Claude COURGEAU	45%	Maire Claude COURGEAU	45%
1 <sup>ère</sup> Adjointe Christel MOUNEYRAT	17%	1 <sup>ère</sup> Adjointe Christel MOUNEYRAT	17%
2 <sup>ème</sup> Adjoint Jean-Michel GUÉRY	17%	2 <sup>ème</sup> Adjoint Jean-Michel GUÉRY	17%
3 <sup>ème</sup> Adjointe Stéphanie MAURICE	17%		
4 <sup>ème</sup> Adjoint Jacques MAURICE	17%	3 <sup>ème</sup> Adjoint Jacques MAURICE	17%
Conseiller délégué Jocelyn GARCONNET	6%	Conseiller délégué Jocelyn GARCONNET	5%
Conseiller délégué Gérard JABLY	6%	Conseiller délégué Gérard JABLY	6%
		Conseillère déléguée Catherine MEUNIER	2%
		Conseillère déléguée Coralie PELLETIER	2%

**Délibération n°2022/07-03**

**Objet : Désignation des membres des différentes commissions communales**

Suite à la démission de Madame Stéphanie MAURICE, en qualité d'Adjointe déléguée aux finances, à l'environnement, aux espaces verts et à l'habitat,

Vu l'arrêté n°2020/59 portant délégation de fonction et de signature de Madame Stéphanie MAURICE,

Vu la délibération n°2020/06-03 portant création et composition des commissions municipales,

Considérant les délégations attribuées à Mme Catherine MEUNIER et à Mme Coralie PELLETIER,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres des différentes commissions communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- **De valider** la nouvelle désignation des membres des différentes commissions communales,
- **D'autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Délibération n°2022/07-04**

**Objet : Admission en non-valeur des dépenses irrécouvrables**

A la demande de l'Inspectrice Divisionnaire du SGC de Loches, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **A accepté** l'admission en non-valeur des dépenses irrécouvrables pour un montant total de 58,70 €.
  - **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-05**

**Objet : Décision Modificative n°202201**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A accepté** la Décision Modificative n°202201 comme suit :

**Dépenses Investissement :**

2033 – Frais d'insertion - Opération 2019001	Création ZAC de la Vovellerie	+ 5 000 €
2184 – Mobilier		+ 2 000 €
21318 – Autres bâtiments publics – Opération 2020001	Aménagement derrière l'école	- 7 000 €

**Dépenses Fonctionnement :**

64111 – Personnel titulaire	+ 20 000 €
6451 – Cotisations URSSAF	+ 5 000 €
6453 – Cotisations aux caisses de retraite	+ 5 000 €

**Recettes Fonctionnement :**

6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel	- 30 000 €
--	------------

- **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-06**

**Objet : Participation au Syndicat de Transport Scolaire Amboise Nord**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **A approuvé** la participation de la commune aux frais de transport scolaire de 96 enfants pour un montant total de 1 440 €.
  - **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-07**

**Objet : Versement d'une subvention à l'Association Quinte Sens**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **A décidé** de verser une subvention de 500 € à l'association Quinte et Sens pour la 4<sup>ème</sup> édition du festival de Bach à Bacchus, qui se tiendra le mercredi 31 août 2022 à l'église Saint-Adrien de Pocé-sur-Cisse à 20h30.
  - **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-08**

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association sportive Judo Club Pocéen**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A décidé** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association sportive « Judo Club Pocéen » dans le cadre de l'acquisition de nouveaux tatamis.
  - **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-09**

**Objet : Création d'un emploi permanent**

Compte tenu de l'absence d'un agent à l'accueil de la mairie, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A décidé** de la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.
  - **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-10**

**Objet : Mise à jour de l'itinéraire des chemins de randonnées pédestres**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A approuvé** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :
    - CR 71 de la Haute Mazère au Grand Clos,
    - CR de la prairie derrière l'école au VC301 route de la Loire (parcelles D0142-1548-1549-1666-1669 et 1670)
  - **De s'engager** :
    - à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours,
    - à leur conserver leur caractère public ouvert,
    - à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
    - à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.
  - **A autorisé** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

**Délibération n°2022/07-11**

**Objet : Contrat de location d'une machine à affranchir**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **A accepté** la souscription d'un contrat de location pour la machine à affranchir modèle FP 30D auprès de la société DOC'UP pour une durée de 5 ans et un montant de 600 € HT/an.
- 

*La séance est levée à 20 H 15*